



**DECLARATION des Elues du SE-UNSA lors de la
CAPA Hors Classe et Notation Administrative des certifiés**



Jeudi 02 juin 2016

Lors de la CAPA de l'année dernière, nous revendiquions une fois de plus la fin du gel du point d'indice.

En mars dernier, elle a enfin été actée. C'est le premier effet du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) que l'UNSA Fonction Publique a signé. Loin d'être suffisante pour rattraper le retard pris depuis juillet 2010 (augmentation de 1.2% d'ici février 2017) cette décision nous envoie un premier signal de prise en compte de nos revendications.

La fin du gel du point d'indice sera accompagnée par de nouvelles mesures concernant la rémunération des enseignants. Les mesures s'étaleront de janvier 2017 à 2020. Elles concernent une refonte des grilles indiciaires avec une augmentation des indices terminaux de chaque grade. Tous les agents seront donc concernés. En fin de dispositif, chaque enseignant percevra près de 100 euros de plus par mois en moyenne pour chaque échelon.

Par ailleurs, chaque enseignant est désormais assuré de passer à la hors classe.

Il s'agit donc de mesures très importantes pour revaloriser les carrières des enseignants. Il y avait urgence. Ainsi les enseignants français rattraperont une partie du retard accumulé au fil des années sur la rémunération de leurs collègues européens.

En attendant, nombreux sont les collègues qui misent encore sur la promotion à la hors classe pour une augmentation de leur pouvoir d'achat dès septembre prochain.

Cette année 429 certifiés seront promus à la hors classe sur 5637, soit 7.6% des promouvables. 3 collègues au 8^{ième} échelon et 14 au 9^{ième} passent à la Hors Classe alors que 69 collègues au 11^{ième} échelon ne sont pas promus.

Pour le SE-UNSA, les collègues au 11^{ième} échelon proches de la retraite doivent être promus à la Hors Classe.

Même si les négociations dans le cadre du PPCR prévoient des modifications du passage à la Hors Classe, il nous semble important de faire des observations quant au barème actuel.

En attendant la mise en œuvre effective des nouvelles dispositions, le SE-UNSA demande un groupe de travail pour revoir le barème de la hors classe qui permettrait :

-de privilégier les 10^{ième} et 11^{ième} échelons comme le font déjà les académies de Toulouse et de Nantes qui accordent des bonifications de parcours de carrière plus importantes sur ces deux échelons.

-de considérer les changements de corps comme une reconversion au même titre qu'un changement de discipline dans le cadre des bonifications de parcours professionnel.

-de prendre en considération les passages d'échelon au choix et grand choix dans l'ancien corps.

-de revoir la terminologie des avis des chefs d'établissement et des IPR dans le cadre de la bienveillance due au personnel. Ainsi, pourquoi ne pas utiliser les termes de l'académie de Poitiers qui parlent de degré d'investissement exceptionnel, très important, important, peu important, en accordant pour cette dernière catégorie 5 points.

La Hors Classe a été créée pour revaloriser la carrière des enseignants. Le SE-UNSA rappelle ses revendications :

- Passage dans les échelons au rythme le plus rapide pour tous,
- Réduction des temps de passage dans les échelons supérieurs,
- Accès à la hors classe pour tous, revendication obtenue dans le cadre du PPCR

En matière d'évaluation, le SE-UNSA revendique une plus grande régularité et une équité dans toutes les disciplines dans une logique d'accompagnement et de formation. L'évaluation doit être déconnectée de l'avancement d'échelon.

La confiance doit devenir le maître mot d'une évaluation enfin formative et adaptée aux besoins des enseignants tout au long de leur carrière.

Concernant la notation administrative, la circulaire prévoit depuis cette année que les collègues en décharge syndicale totale ne soient pas notés. L'administration considère-t-elle que ces collègues ne travaillent pas ?

Le SE-UNSA demande la levée de cette discrimination. Les collègues dans cette situation doivent être notés dès cette année pour ne pas être pénalisés par leur engagement syndical au service de la communauté éducative.

Les élues du SE-UNSA